

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 11 avril (11/04/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 avril, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire,**
M. Pierre FONTANIE (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoints,**
Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Fernand RODRIGUEZ (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Monsieur Gilles BENECH), Mme Marie CASTRO (représentée par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT EXCUSES :

M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT ABSENTS :

M. Daniel CALVI, M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET **Conseillers Municipaux.**

Madame GARRIGUES est nommée secrétaire de séance.

06 – 11 avril 2019

6. Subventions aux associations – domaine culture - 2019

Rapporteur : Madame GARRIGUES

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission des Finances du 2 avril 2019,

Considérant les demandes respectives de chaque association,

Considérant la nature des projets de chaque association qui présente un intérêt public.

**Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les subventions de fonctionnement aux associations culturelles dont le nom figure ci-dessous.

Nom des associations	Montant 2018	Montant 2019
ASSOCIATIONS DOMAINE CULTURE		
AFRIKISSI ASS.	940 €	940 €
ARENE THEATRE ASSOCIATION	14 100 €	14 100 € + 750 € exceptionnel pour la participation au festival d'Avignon
ART EN BULLE	4 700 €	4 700 €
ASSO MOISSAC METIERS ART ET DE CREATION	4 700 €	4 000 €
CHORALE LOU GRIFFOUL	0 €	500 €
CLUB LOUS AINATS DE LA GALASPO	750 €	Dossier incomplet
COMPAGNIE DU BOUT DU NEZ	0 €	1 000 €
DANSE LOISIRS ASSOCIATION	3 290 €	3 290 €
LA BOBINE ASSOCIATION	2 820 €	4 500 €
LA COMPAGNIE CHANT'EN SCENE	0 €	1 000 € +500 € exceptionnel pour première représentation
LES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE	1 880 €	1 880 €
LES AMIS DE LA MUSIQUE ASSO	940 €	940 €
LES MARINS DE MOISSAC ASSO	1 000 €	1 000 €
LOS CAMINAIRES MOISSAGUESE ASSO	280 €	Pas de demande
MOISSAC THE DANSANT	0 €	180 €
MEMOIRE ET PATRIMOINE MOISSAC	1 000 €	1 000 €
ORGANUM	9 000 €	7 000 €
POUR UN MUSEE FIRMIN BOUISSET	0 €	1 000 €
THEATRE AMATEUR DE MOISSAC	500 €	500 €
UNION PHILATELIQUE MOISSAGAISE	200 €	300 €
TOTAL	46 100 €	49 080 €

Pour copie conforme
Moissac le 12 avril 2019
Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe au Maire,



Colette ROLLET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :